JB.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT
CHANCELLERIE

DECRET Nº 70/252 du 21/7/70

PORTANT NOMINATION A TITRE EXCEPTIONNEL DANS L'ORDRE DU DEVOUEMENT CONGOLAIS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969;

VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre du Dévouement Congolais ;

VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions des décorations.

DECRETE :

ARTICLE IER : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Dévouement Congolais :

AU GRADE DE CHEVALIER :

Monsieur O G A D I Paul, Soldat de l'A.P.N. à Brazzaville-

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 60/205 du 28 Juillet 1960 en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera inséré au journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à BRAZZAVILLE, le 21 Juillet 1970

CHEF DE BATAILLON M. N'GOUABI.-